



Réclamation auprès de son ex-femme de l'argent & pbmes bancaires

Par **BlueAngel**, le 26/04/2012 à 13:54

Bonjour,

Depuis le 17 janvier dernier, mon ami est divorcé (divorce à l'amiable). Il lui a demandé en commun accord qu'elle lui donne 15 000 € environ (bien en dessous de ce qu'elle lui doit réellement mais c'était pour éviter de trop longues procédures de divorce). [Il n'y a pas de pension alimentaire vu que c'est une garde alternée]. Or, depuis le mois de janvier, elle ne lui a rien donné et trouve toujours une excuse pour ne pas les lui donner. A savoir qu'elle a fait des crédits au nom de son ex-mari sans son consentement. Ce qui a pour conséquence des retombées bancaires sur mon ami (son ex-mari) et il risque d'être fiché à cause d'elle. Il est allé voir un huissier de justice et ce dernier lui a expliqué qu'il ne pouvait pas faire grand chose sans conséquence pour lui. A noter qu'il a 4 enfants et il a peur de les perdre voire de tout perdre.

Je m'adresse à vous en espérant que vous pourriez m'éclairer et donner quelques idées afin de l'aider à obtenir justice légalement et sans conséquence dramatique.

Que faut-il faire pour qu'elle accepte enfin de donner l'argent qu'elle lui doit et d'arrêter les crédits qui ne devraient pas être au nom de son ex-mari ??? (afin qu'il puisse tous les 2 Refaire leur vie sans avoir de soucis perpétuels et inconcevable !)

Merci d'avance pour votre réponse !

Par **Laure11**, le 26/04/2012 à 16:35

Bonjour,

Ces dettes ont été contractées pendant le mariage, ils sont donc tous les deux responsables de leur remboursement.

Le grand tort de votre ami a été de ne pas inclure ces dettes au moment de la procédure de divorce, demandant à ce qu'on ex-épouse en règle la moitié.

Malheureusement, votre ami ne peut rien faire, lui et son ex-épouse sont solidaires des dettes et si elle ne peut pas financièrement en régler une partie, votre ami devra en régler la totalité.

Cordialement

Par **BlueAngel**, le **26/04/2012** à **16:43**

Re,

Le problème c'est que les crédits de son ex-épouse se sont faits après le divorce sous le nom de son ex-époux (sans son consentement) !

N'y a-t-il vraiment rien à faire ???

Merci encore.

Cordialement.

Par **BlueAngel**, le **26/04/2012** à **16:45**

N.B.: En fait elle a utilisé le nom de son ex-mari pour faire ses crédits personnels après leur divorce.

Par **Laure11**, le **26/04/2012** à **18:15**

Je ne comprends pas très bien.

D'une part, vous dites :

. "Il lui a demandé en commun accord qu'elle lui donne 15000 € environ (bien en dessous de ce qu'elle lui doit réellement mais c'était pour éviter de trop longues procédures de divorce)....

. D'autre part, "elle utilisé le nom de son ex-mari pour faire ses crédits personnels après leur divorce".....

Vous vous contredisez...

Par **BlueAngel**, le **27/04/2012** à **09:04**

Bonjour,

Non, hélas, je ne me contredis pas. Certes, ils ont fait un crédit sur l'achat de leur maison. ok pour ça. Il lui laisse la maison et lui demande simplement (au lieu de 90 000 € par exemple) 15 000 € seulement pour éviter des problèmes et surtout divorcer au plus vite (à l'amiable). Et elle était d'accord pour les lui donner (signé sur les papiers) d'où leur commun accord que je vous ai dit plus haut dans les messages.

Et oui, elle utilise encore le nom de son ex-mari (après la date effective du divorce = 17 janvier dernier) pour effectuer des crédits à titre personnel (pour elle seule). Ce qui par conséquent met mon ami dans une facheuse posture à sa banque !!! Il est même allé voir la banque pour leur expliquer et essayer de prouver que ce n'est pas lui qui a fait ces crédits (mais son ex-femme) en vain !!! Il se retrouve à cause d'elle à découvert sur ses comptes comme si c'était lui qui devait et doit payer les crédits de son ex-femme à sa place !

J'espère avoir été un peu plus précise pour ces 2 sujets ...

Car je ne sais plus comment l'aider ou l'aiguiller et de surcroit, je ne suis pas avocate ni ... bref, encore une fois merci pour votre aide (une petite lumière à me fournir .. !??)...

Cordialement.